20190009

DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE : Finances locales

SOUS-DOMAINE : Décisions budgétaires

OBJET :

Participation des structures adhérentes au SMICTOM de l'Ouest Audois

Le nombre de conseillers en service est de 35

Rendue exécutoire

Convocation du Comité en date du : 16 avril 2019

Affichage en date du : 26 mars 2019

Publication de la présente en date du : 26 mars 2019

Délibération n° 20190009

Séance du Comité Syndical du 16 avril 2019 à 18 heures 30

L'an deux mille dix-neuf et le seize avril à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Présents :
ALRIC Didier, ANDRIEU Francis, BROUSSE Michel, BROSSE Christian, CARLES Alain, CALMON Régis, DARFEUILLE Jérôme, DELRIEU Jean-Pierre, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, GALINER JUIN Denis, Alain, LOPEZ Frédéric, PRADEL Christophe, MARCOS Juan-Carlos, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph.

Absents remplacés :
ANTOINE Hervé remplacé par LINCOU Jean Claude,
CASSAN Renée remplacée par SERRES Charly,
GUILHEM Evelyne remplacée par CHABERT Sabine,
HENNEBELLE Jean-Luc remplacé par MELIX Sandrine,
TANNEAU Gilles remplacé par SOLER Floréal

VIDAL Pierre remplacé par PEYZAS Benjamin,

Absents excusés :
ANDRIEU Catherine, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, GIESE Peter, GUY Raymond, MORIN Didier, OURLIAC Christian, TOURNIER Guy, RIOU Daniel, ROBERT Richard, ROUQUET Alain.

Secrétaire de séance :

MELIX Sandrine

Monsieur le Président propose d'approuver les tableaux des participations des structure adhérentes au Smictom de l'Ouest Audois comme suit :

	CCCLA	Régie CCCLA
janv-19	243 431,33	65 833,33
févr-19	243 431,33	20 833,33
mars-19	243 431,33	20 833,33
avr-19	243 431,33	20 833,33
mai-19	243 431,33	20 833,33
juin-19	243 431,33	20 833,33
juil-19	243 431,33	20 833,33
août-19	243 431,33	20 833,33
sept-19	243 431,33	20 833,33
oct-19	243 431,33	20 833,33
nov-19	243 431,33	20 833,33
déc-19	243 431,37	20 833,33
	2 921 176,00	**295 000,00**
	3 216 176,00	

Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère	
janv-19	176 389,50
févr-19	176 389,50
mars-19	176 389,50
avr-19	176 389,50
mai-19	176 389,50
juin-19	176 389,50
juil-19	176 389,50
août-19	176 389,50
sept-19	176 389,50
oct-19	176 389,50
nov-19	176 389,50
déc-19	176 389,50
	2 116 674,00

LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

20190009

APPROUVE le tableau qui fixe le montant de la participation de chaque structure adhérente au SMICTOM de l'Ouest Audois.

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Castelnaudary, le 17 avril 2019

Le Président,

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS 11 (AUDE)

Alain CARLES

PRÉFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER
19 AVR. 2019
11836 CARCASSONNE CEDEX 9